

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement non collectif

Exercice 2022

Rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement non collectif pour l'exercice présenté conformément à l'article L2224 - 5 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007.

Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.

Table des matières

CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE.....	3
1.1. PRESENTATION DU TERRITOIRE DESSERVI.....	3
1.2. MODE DE GESTION DU SERVICE	4
1.3. ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE (D301.0)	5
1.4. INDICE DE MISE EN ŒUVRE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (D302.0)	6
1.5. SERVICE ENTRETIEN DES INSTALLATIONS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF	6
TARIFICATION DE L'ASSAINISSEMENT ET RECETTES DU SERVICE	7
1.6. MODALITES DE TARIFICATION	7
1.7. RECETTES.....	8
INDICATEURS DE PERFORMANCE	9
1.8. TAUX DE CONFORMITE DES DISPOSITIFS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (P301.3).....	9
FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS	10
1.9. MONTANTS FINANCIERS DES TRAVAUX REALISES	10
1.10. PRESENTATION DES PROJETS A L'ETUDE EN VUE D'AMELIORER LA QUALITE DU SERVICE A L'USAGER ET LES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES DU SERVICE ET MONTANTS PREVISIONNELS DES TRAVAUX (EN €).....	10
ANNEXE 1 : COMPETENCE FACULTATIVE ENTRETIEN DES INSTALLATIONS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (ANNEE N)	11
ANNEXE 2 : COMPETENCE FACULTATIVE ENTRETIEN DES INSTALLATIONS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (ANNEE N+1)	12

Caractérisation technique du service

1.1. Présentation du territoire desservi

Depuis le 1^{er} janvier 2015, la Communauté de Communes Cœur de Savoie est compétente en matière d'assainissement non collectif sur l'ensemble de son territoire.

Le service est géré au niveau communal
 intercommunal

- Nom de la collectivité : **Communauté de Communes Cœur de Savoie**
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : **EPCI**
- Compétences liée au service :

Compétences obligatoires :

- Contrôle des installations
 - 1^{er} contrôle de bon fonctionnement
 - Contrôle périodique de bon fonctionnement
 - Contrôle de conception
 - Contrôle de bonne exécution
 - Contrôle vente

Compétences optionnelles

- Traitement des matières de vidanges
- Entretien des installations
- Réhabilitation des installations (animation des opérations de réhabilitation)
- Réalisation des installations

- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.)

L'ensemble du territoire est concerné par le service en 2022 (soit 41 communes) :

Apremont	Chignin	Le Pontet	St Pierre d'Albigny
Arbin	Coise-St Jean Pied Gauthier	Le Verneil	Ste Hélène du Lac
Arvillard	Cruet	Les Mollettes	St Pierre de Soucy
Betton-Bettonnet	Détrier	Montendry	Valgelon-La Rochette
Bourget-en-Huile	Fréterive	Montmélian	Villard-d'Héry
Bourgneuf	Hauteville	Myans	Villard-Léger
Chamousset	La Chavanne	Planaise	Villard-Sallet
Chamoux-sur-Gelon	La Croix de la Rochette	Porte-de-Savoie	Villaroux
Champlarent	Laissaud	Presle	
La Chapelle Blanche	La Table	Rotherens	
Châteauneuf	La Trinité	St Jean de la Porte	

- Existence d'une CCSPL Oui **Non**
- Existence d'un zonage Oui, date d'approbation : **Non**
Certaines communes de Cœur de Savoie n'ont pas de zonage d'assainissement – Schéma directeur et zonage en cours de réalisation à l'échelle intercommunal
- Existence d'un règlement de service **Oui, date d'approbation : 18/12/2014** Non
Modifié le 20/10/2021

1.2. *Mode de gestion du service*

Le service est exploité en

- régie**
- régie avec prestataire de service
- régie intéressée
- gérance
- délégation de service public : affermage
- délégation de service public : concession

1.3. Estimation de la population desservie (D301.0)

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – qui n'est pas desservie par un réseau d'assainissement collectif.

Communes	Données en vigueur au 1er janvier 2023			
	Population légale 2020	Nb de logement 2020	Nb d'ANC	Estimation de la population en ANC
Apremont	1 000	523	230	440
Arbin	786	386	3	6
Arvillard	863	466	71	131
Betton-Bettonnet	315	159	80	158
Bourget-en-Huile	152	142	119	152
Bourgneuf	705	298	17	40
Chamousset	610	259	33	78
Chamoux-sur-Gelon	971	498	88	172
Champ-laurent	32	68	58	32
Châteauneuf	952	427	78	174
Chignin	953	437	12	26
Coise-St Jean Pied Gauthier	1 307	583	174	390
Cruet	1 064	530	87	175
Détrier	439	195	7	16
Fréterive	626	291	212	456
Hauteville	359	171	101	212
La Chapelle-Blanche	600	267	74	166
La Chavanne	769	301	60	153
La Croix-de-la-Rochette	392	185	40	85
La Table	431	324	268	431
La Trinité	358	168	108	230
Laissaud	717	320	23	52
Le Pontet	123	135	130	123
Le Verneil	105	92	85	105
Les Mollettes	868	354	45	110
Montendry	55	56	42	55
Montmélian	4 137	2012	1	2
Myans	1 330	630	40	84
Planaise	562	246	91	208
Porte-de-Savoie	3 903	1743	261	584
Presle	445	295	182	275
Rotherens	380	151	3	8
Ste-Hélène-du-Lac	824	361	75	171
St Jean de la Porte	1 036	509	41	83
St Pierre d'Albigny	4 272	2209	128	248
St-Pierre-de-Soucy	437	234	115	215
Valgelon-La Rochette	4 244	2071	60	123
Villard-d'Héry	262	119	13	29
Villard-Léger	463	228	162	329
Villard-Sallet	292	152	140	298
Villaroux	196	86	39	89
TOTAL	38 335	18 681	3 596	6 914
			soit :	18%
Les communes en gras ont la totalité de leur territoire en ANC (donc l'ensemble de leur population)				

Le service public d'assainissement non collectif dessert environ 6 900 habitants, pour un nombre total d'habitants résidents sur le territoire du service de **38 335 habitants** (soit **≈ 18 %** de la population totale).



1.4. Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif (DSOZ.0)

Il s'agit d'un indicateur descriptif, qui permet d'apprécier l'étendue des prestations assurées par le service. Il se calcule en faisant la somme des points indiqués dans les tableaux A et B ci-dessous.

Attention : le tableau B n'est pris en compte que si le total obtenu pour le tableau A est égal à 100.

		Exercice 2021	Exercice 2022
A – Éléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du service			
20	Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération	0	0
20	Application d'un règlement du service approuvé par une délibération	20	20
30	Pour les installations neuves ou à réhabiliter, délivrance de rapports de vérification de l'exécution évaluant la conformité de l'installation au regard des prescriptions réglementaires	30	30
30	Pour les autres installations, délivrance de rapports de visite établis dans le cadre de la mission de contrôle du fonctionnement et de l'entretien	30	30
B – Éléments facultatifs pour l'évaluation de la mise en œuvre du service			
10	Le service assure à la demande du propriétaire l'entretien des installations	10	10
20	Le service assure sur demande du propriétaire la réalisation et la réhabilitation des installations	0	0
10	Le service assure le traitement des matières de vidange	0	0

L'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif du service pour l'année 2022 est de 80.

1.5. Service entretien des installations d'assainissement non collectif

Dans le cadre de la compétence optionnelle « Entretien des installations d'assainissement non collectif », la Communauté de Communes Cœur de Savoie a fait le choix de proposer aux usagers un service à la demande pour le nettoyage et la vidanges des fosses.

En 2019, le marché de vidange a été relancé pour 3 ans (+ 1 an supplémentaire possible). Ce service a évolué en proposant désormais des inscriptions mensuelles de mars à décembre chaque année. Il permet aux usagers de bénéficier de prix négociés.

Période d'intervention	Nombre d'interventions Année 2021	Nombre d'interventions Année 2022
Mars	14	15
Avril	9	15
Mai	10	8
Juin	17	6
Juillet	16	6
Août	6	3
Septembre	12	11
Octobre	13	2
Novembre	8	10
Décembre	5	15
Total :	110	91

Tarification de l'assainissement et recettes du service

1.6. Modalités de tarification

La redevance d'assainissement non collectif comprend une part destinée à couvrir les compétences obligatoires du service (contrôle de la conception, de l'implantation, de la bonne exécution et du bon fonctionnement des installations) et, le cas échéant, une part destinée à couvrir les compétences qu'il peut exercer – s'il le souhaite – à la demande des propriétaires (entretien, réalisation ou réhabilitation des installations, traitement des matières de vidange) :

- la part représentative des compétences obligatoires est calculée en fonction de critères définis par décision de l'assemblée délibérante de la collectivité : la tarification peut soit tenir compte notamment de la situation, de la nature et de l'importance des installations, soit être forfaitaire ou dépendre des volumes d'eau potable consommés ;
- la part représentative des prestations facultatives n'est due qu'en cas de recours au service par l'utilisateur : la tarification doit impérativement tenir compte de la nature des prestations assurées.

Les tarifs applicables au 01/01/2022 et 01/01/2023 sont les suivants :

Tarifs	Au 01/01/2022	Au 01/01/2023
Compétences obligatoires		
	Coeur de Savoie	Coeur de Savoie
Contrôle de conception des installations neuves	150 €	150 €
Contrôle de conception modificatif	50 €	50 €
Contrôle d'exécution des installations neuves	200 €	200 €
Contrôle de bon fonctionnement	130 €	130 €
Contrôle dans le cadre d'une vente	200 €	200 €
Absence au RDV – déplacement inutile	50 €	50 €
Obstacle aux missions de contrôle du SPANC	Majoration de 100 % de la redevance	Majoration de 100 % de la redevance
Compétences facultatives		
Entretien des installations d'assainissement non collectif	Voir annexe 1	Voir annexe 2

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération du **19/12/2019, consolidée avec les dispositions de la séance du 28/10/2021**, effective à compter du 01/11/2021, fixant les tarifs SPANC à partir de cette date et pour les années suivantes.

1.7. Recettes

	Exercice 2021			Exercice 2022		
	Collectivité	Déléataire (le cas échéant)	Total	Collectivité	Déléataire (le cas échéant)	Total
Facturation du service obligatoire en € TTC	50 155 €		50 155 €	67 030 €		67 030 €
Facturation du service facultatif en € HT (vidange)	37 043,83 €		37 043,83 €	26 184,32 €		26 184,32 €
Autres prestations auprès des abonnés en € TTC	0 €		0 €	0 €		0 €
Contribution exceptionnelle du budget général en € TTC	0 €		0 €	0 €		0 €
Autre en € TTC : subvention agence de l'eau.....	0 €		0 €	0 €		0 €

Il est rappelé que pour ce service facultatif de vidange, les coûts des prestations facturés aux particuliers correspondent exactement aux coûts du marché : c'est donc financièrement une « opération blanche » pour le service.



Indicateurs de performance

1.8. Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif (P301.3)

Cet indicateur a vocation à évaluer la protection du milieu naturel découlant de la maîtrise des pollutions domestiques. Pour ce faire, il mesure le niveau de conformité de l'ensemble des installations d'assainissement non collectif sur le périmètre du service, en établissant un ratio entre :

- D'une part le nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité connue et validée par le service **depuis la création du service jusqu'au 31/12/2022,**
- D'autre part le nombre total d'installations (en service) contrôlées **depuis la création du service jusqu'au 31/12/2022.**

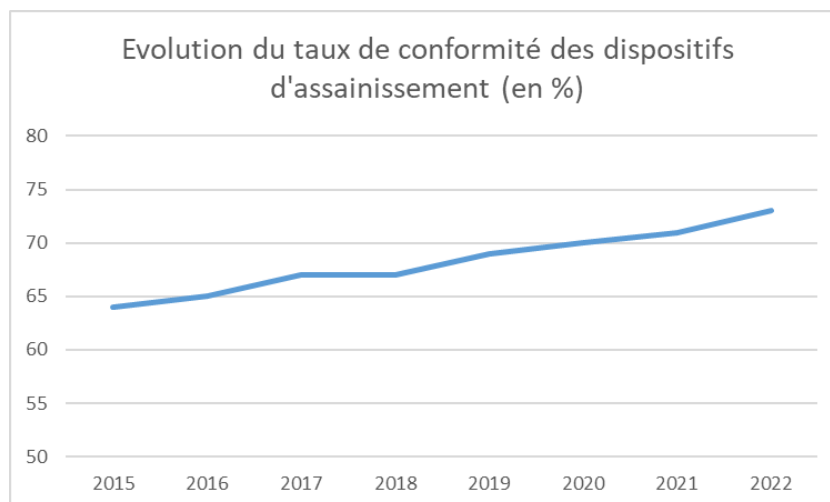
Suite à l'arrêté du 2 décembre 2013 modifiant l'arrêté du 2 mai 2007 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement, les installations conformes au titre du RPQS regroupent désormais :

- les installations conformes suite aux contrôles prévus à l'article 3 de l'arrêté du 27 avril 2012 (modalités de l'exécution de la mission de contrôle des installations d'assainissement non collectif)
- **AINSI que les installations non conformes ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement suite aux contrôles prévus à l'article 4 de l'arrêté du 27 avril 2012.**

$$\text{taux de conformité des dispositifs d'assainissement collectif} = \frac{\text{nombre d'installations contrôlées conformes ou mises en conformité}}{\text{nombre total d'installations contrôlées}} * 100$$

	Exercice 2021	Exercice 2022
Nombre d'installations contrôlées conformes ou mises en conformité	2247	2468
Nombre d'installations (en service) contrôlées depuis la création du service *	3169	3376
Taux de conformité en %	71 %	73 %

* Seules les installations en service sont comptabilisées. Le nombre d'installations contrôlées peut diminuer d'une année sur l'autre, malgré des contrôles supplémentaires, en fonction des habitations raccordées au collectif lors de l'année analysée.





Financement des investissements

1.9. Montants financiers des travaux réalisés

Le montant total des investissements réalisés durant l'exercice budgétaire 2022 est de 0 €

1.10. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux (en €)

Projets à l'étude	Montants prévisionnels en € TTC

Annexe 1 : compétence facultative entretien des installations d'assainissement non collectif (année 17)

BORDEREAU DES PRIX (année 2022)

Bordereau des prix Tarifs 2022	Tarif HT
Vidange et nettoyage d'une fosse septique ou toutes eaux (rajouter le coût du traitement)	
<i>volume inférieur ou égal à 1500 l</i>	143,52 €
<i>volume entre 1501 l et 3000 l</i>	186,58 €
<i>les 1000 l supplémentaires au-delà de 3000 l</i>	44,16 €
<i>déplacement sans intervention (absence ou regard non dégagé)</i>	66,24 €
<i>plus-value pour intervention avec un engin spécifique complémentaire (type 4x4 par ex) en cas d'impossibilité technique pour accéder avec un camion</i>	66,24 €
Vidange et nettoyage d'une microstation	
<i>par tranche de 1000 l</i>	143,52 €
Traitement des matières de vidange	
<i>le m3 traité</i>	49,68 €
Vidange et nettoyage d'un bac à graisse en même temps que la fosse	
<i>volume inférieur ou égal à 200 l</i>	44,16 €
<i>volume entre 201 et 500 l</i>	66,24 €
<i>volume supérieur à 500 l</i>	88,32 €
Nettoyage d'un préfiltre séparé, d'un décoloïdeur ou d'un filtre épurateur	
<i>intervention en même temps que la vidange de fosse</i>	28,70 €
Pompage d'un puits perdu ou d'un puits d'infiltration en même temps que la vidange de la fosse	
<i>par tranche de 1000 l</i>	143,52 €
Curage et débouchage de canalisation en même temps que la vidange de la fosse	
<i>le mètre linéaire</i>	1,55 €
Curage et nettoyage des drains d'infiltration en même temps que la vidange de la fosse	
<i>le mètre linéaire</i>	1,55 €
TVA réduit à 10 % lorsque les locaux d'habitation sont achevés depuis plus de 2 ans	

TVA à 10 % pour les habitations de plus de 2 ans

TVA à 20 % pour les habitations de moins de 2 ans

Annexe 2 : compétence facultative entretien des installations d'assainissement non collectif (année 2023)

BORDEREAU DES PRIX (année 2023)

Bordereau des prix Tarifs 2023	Tarif HT
Vidange et nettoyage d'une fosse septique ou d'une fosse toutes eaux ou d'une microstation (rajouter le coût du traitement en fonction du volume)	
<i>volume inférieur ou égal à 1500 l</i>	158,00 € (+ coût du traitement ci-dessous)
<i>volume entre 1501 l et 3000 l</i>	205,00 € (+ coût du traitement ci-dessous)
<i>volume entre 3001 l et 5000 l</i>	263,00 € (+ coût du traitement ci-dessous)
<i>volume supérieur à 5000 l</i>	390,00 € (+ coût du traitement ci-dessous)
Traitement des matières de vidange	
<i>le m3 traité</i>	52,00 €
Vidange et nettoyage d'un bac à graisse en même temps que la fosse	
<i>volume inférieur ou égal à 200 l</i>	49,00 €
<i>volume supérieur à 200 l</i>	73,00 €
Nettoyage d'un préfiltre séparé, d'un décoloïdeur ou d'un filtre épurateur	
<i>intervention en même temps que la vidange de fosse</i>	32,00 €
Pompage d'un puits perdu ou d'un puits d'infiltration en même temps que la vidange de la fosse	
<i>le forfait</i>	205,00 €
Curage et débouchage de canalisation ou drains d'infiltration en même temps que la vidange de la fosse	
<i>le mètre linéaire</i>	2,00 €
déplacement sans intervention (absence ou regard non dégagé)	
<i>le forfait</i>	73,00 €
TVA réduit à 10 % lorsque les locaux d'habitation sont achevés depuis plus de 2 ans	

TVA à 10 % pour les habitations de plus de 2 ans

TVA à 20 % pour les habitations de moins de 2 ans